

# JOURNAL

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. X

MONTREAL, MARS 1892

N° 11

### SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal, séance du 8 mars courant. — 94<sup>e</sup> Conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Le bon sens, règle unique dans l'éducation—De la grâce dans les manières—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger, Corrections—Exercices de calcul. —LECTURE POUR TOUS : Ce que contient une goutte d'eau—Les jeunes gens, en sortant du collège, croient tout savoir—Philologie, *Est-il indifférent de dire BOSSER UNECAFETIERE ou BOSSUER UNE CAFETIERE?*—Variétés.—BIBLIOGRAPHIE : Publications reçues. —CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

### ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 15 février courant (1892), de nommer M. Louis Forrest, commissaire d'écoles pour la municipalité d'Aumond, comté d'Ottawa, en remplacement de M. George Paquette, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 27 février dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février courant (1892), de détacher de la municipalité de Saint-Basile, pour les annexer à celle de Portneuf, les numéros 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69, du cadastre de la paroisse de Saint-Basile, et aussi de détacher de la municipalité du Cap-

Santé les numéros 382, 383, 384, 388, 389, 391, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401 et 402, du cadastre de la paroisse du Cap-Santé, et annexer tous ces numéros à la municipalité scolaire de Portneuf, pour les fins scolaires. Cette annexion ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 27 fév. dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février courant (1892), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Sainte-Croix de Dunham," le canton de Dunham, comté de Missisquoi, moins les treize derniers lots des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rangs ; moins les onze derniers lots du 5<sup>e</sup> rang ; moins les huit derniers lots des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rangs, et moins enfin les cinq derniers lots du 8<sup>e</sup> rang du dit canton de Dunham. Cette érection ne prendra effet que le premier juillet 1892.—*Gazette officielle*, 27 fév. dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 février courant (1892), de détacher de la municipalité du Bois-de-l'Ail, dans le comté de Portneuf, la propriété de Xavier Picher, et l'annexer à celle de Saint-Basile, dans le même comté, pour les fins scolaires. Cette annexion ne prendra effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 27 fév. dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en